Moniteurs Grands Espaces

La fédération forme et qualifie des cadres aptes à encadrer l'escalade dans des itinéraires de plusieurs longueurs.

Objectif :

Le moniteur escalade "grands espaces" :
• Encadre 1 à 2 cordées en site d'escalade équipé sur voies de plusieurs longueurs,
• Développer les compétences des pratiquants jusqu'au niveau du passeport grands espaces dans une optique d'accession à l'autonomie.

Durée de la formation :

35 h

Modalités pédagogiques :

Temps de formation théorique + Temps de formation pratique avec mise en situation pratique (avec public support)

Lieu :

Sites d'escalade avec voies de plusieurs longueurs équipées

Public concerné :

• Âge : 18 ans
• Licence FFME en cours de validité
• Niveau de pratique personnel : passeport bleu ou supérieur délivré après le 1er septembre 2011
• Maîtrise des techniques : Module sécurité grands espaces validant l'autonomie en grandes voies

Pré-requis :

Les exigences préalables suivantes sont requises pour accéder à la formation :
• Âge : 18 ans
• Être titulaire du brevet fédéral d'initiateur escalade
• Niveau de pratique personnel : passeport bleu ou supérieur délivré après le 1er septembre 2011 et minimum 6a en voie de plusieurs longueurs
• Maîtrise des techniques de sécurité : Passeport grands espaces validant

Ligue Occitanie Montagne Escalade
CROS OCCITANIE, 7 Rue André Citroën, Balma, Occitanie
www.occitanie.ffme.fr

V1 2024-2025

l’autonomie en grandes voies
• Licence FFME en cours de validité
• Le stagiaire devra fournir au département Emploi, Formation, Qualification, un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois. Les personnes ayant déjà fait l’objet d’une condamnation pénale en France ou à l’étranger, à raison de faits constituant un manquement à l’honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, se verront refuser l’accès à la formation et au diplôme.

Ces exigences préalables sont vérifiées au moyen d’un dossier d’inscription à envoyer à l’organisateur de la formation.
Ces exigences préalables sont vérifiées au moyen de :
• Passeport escalade bleu ou supérieur délivré après le 1er septembre 2011 + passeport grands espaces
• Liste de 10 voies de 90 mètres minimum avec, au minimum une longueur en 6a dans chacune des voies, réalisées en leader fixe ou en réversible
• Brevet initiateur escalade à jour de sa formation continue

Modalités d’évaluation :

Mise en situation pédagogique et public support

Possibilité de VAE :

Ce brevet est accessible par la voie de la Validation des acquis et de l'expérience : le candidat doit faire la preuve qu'il en maîtrise les compétences.
Candidat licencié qui remplit les conditions d’accès au brevet fédéral,
Expérience d’encadrement en grandes voies de 150 heures minimum étendue sur 1 saison sportive au moins.
La VAE prend en compte les activités salariées, non salariées ou bénévoles dans une structure affiliée à la FFME, en étant licencié FFME. Elles sont attestées par le responsable de la ou les structures. Après étude de la demande par un formateur, la Ligue FFME émet un avis sur la demande, si besoin il peut demander au candidat une mise en situation pédagogique.
L'obtention du Brevet Fédéral par la VAEF est acquise après participation à une session de Formation Continue dudit Brevet.

Information complémentaire :

La FFME peut reconnaître des équivalences totales ou partielles entre les diplômes militaires escalade et les BF escalade FFME suivants : Moniteur Escalade Grands espaces => MGM été, BSTAT montagne.

La délivrance du diplôme fédéral correspondant au diplôme militaire pour lequel son titulaire aura fait la demande expresse de reconnaissance auprès de l’Ecole Militaire de Haute-Montagne (EMHM).

La délivrance du diplôme fédéral est conditionnée au respect par l’intéressé des

exigences suivantes :
- Être titulaire de la licence FFME en cours de validité ;
- Disposer d'un justificatif d'encadrement d'une durée correspondante au diplôme fédéral visé ;
- Avoir réussi son diplôme ou brevet militaire en ayant atteint le niveau technique des exigences préalables lié au diplôme fédéral visé ou avoir validé le passeport fédéral requis par la FFME pour le diplôme fédéral visé.
Après analyse du dossier l'EMHM transmettra les demandes d'équivalences au siège national de la FFME.

Les titulaires du Moniteur Escalade Grands Espaces suivront une formation continue d'une journée tous les 4 ans. Dans le cas où une session de formation continue de moniteur ne soit pas organisée, les titulaires doivent obligatoirement suivre une session de formation continue d'initiateur tous les 4 ans afin de mettre à jour leurs connaissances et compétences ainsi que de garder leur profil intranet. .

Modalité d'inscription : Dossier de candidature :

L'inscription se fait en ligne. Lien "Inscription en ligne" sur chaque fiche de stage.
Pour les candidats non licenciés ou en Formation Professionnelle Continue (FPC), un dossier spécifique sera établi, sur demande auprès du service formation de la Ligue Occitanie.

Télécharger le règlement

Personnes en situation de handicap :
La formation peut être adaptée aux personnes en situation de handicap. Consultez la fiche informative relative à l'accueil des PSH

Contact /référent FFME : Aurélie Martin / a.martin@occitanie.ffme.fr

Calendrier de formations : *Formations Escalade*